

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur Fr. TIMMERMANS
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : DU : 17/PFU/476894
DMS : JCD 23.28-0045/01/2012-291 PR
N/réf. : AVL/CC/WMB-2.20/s.534
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Rue du Friquet, 44. Placement d'un velux en toiture arrière.
Demande de permis unique – Avis conforme de la CRMS
(Dossier traité par F. Stevenne à la D.U. / J.-C. Debroux à la D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 13 mars sous référence, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable*** émis par notre Assemblée, en séance du 13 mars 2013, concernant le projet.

La demande concerne une maison de la cité-jardin Le Logis, classée comme ensemble. Elle porte sur le placement d'un vélux en zinc, de 98 sur 78 cm en toiture arrière de la maison, dans l'axe vertical d'une des baies de la façade et dans l'axe horizontal de la lucarne de la maison voisine.

L'intervention, non visible de l'espace public, est sans enjeu urbanistique et sans impact du point de vue patrimonial.

La CRMS émet, par conséquent, un avis favorable sur le projet. Elle demande toutefois à la DMS de vérifier que le type de vélux et ses dimensions correspondent effectivement à ce qui est stipulé dans le plan de gestion de la cité-jardin.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, nos sincères salutations.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : JC Debroux
- A.A.T.L. – D.U. : F. Stevenne
- Concertation de la Commune de Watermael Boitsfort